



Planifié après mon préavis

Par **benoitc**, le **24/10/2017** à **02:18**

bonjour,

je vais tenter d'être le plus clair possible.

Suite à la réussite d'un concours de la fonction publique, j'ai user de mon droit de démission, démission qui à été accepter par mon employeur (retour par lettre R/AR).

je suis soumis à un préavis d'un mois.

ce préavis qui devait courrir du 04 Octobre au 04 Novembre, à été raccourcie au 01 Novembre (date convenue et indiqué en toute lettre sur le courrier de mon employeur).

hors j'ai été "plannifié" les 2 et 3 novembre.

la question est la suivante: Mon employeur à t'il le droit de me faire travailler après l'expiration de mon préavis?

sachant que 1/la date de fin de préavis est clairement établie au 1er novembre. 2/cette date à été convenue pour me laisser le temps de faire mes démarches (papier, déménagement...)

pour infos, le concours à été préparer, les épreuves faites et mon employeur à été clairement préparer au fait que je souhaiter intégrer la fonction publique! merci de votre attention

Par **Lag0**, le **24/10/2017** à **07:58**

[citation] j'ai user de mon droit de démission, démission qui à été accepter par mon employeur (retour par lettre R/AR). [/citation]

Bonjour,

Déjà, en France, l'employeur n'a pas à accepter ou refuser une démission, il ne peut qu'en prendre note !

[citation]la question est la suivante: Mon employeur à t'il le droit de me faire travailler après

l'expiration de mon préavis? [/citation]

En tout cas, il ne peut pas vous y obliger...

Le problème étant ici que votre préavis est censé se terminer le 4 novembre.

Avez-vous un écrit de l'employeur attestant qu'il accepte d'en ramener le terme au 1 novembre ? Si oui, pas de problème, peu importe les plannings, ce n'est plus votre souci...

Par **benoitc**, le **25/10/2017** à **00:58**

mise à jour du problème!

ce 24 octobre au soir (20h10)

mon chef d'exploitation m'appel,

sur un ton agressif m'explique que:

1/il ne peut faire autrement que de me planifier, prétextant en plus que mon préavis devait durer jusqu'au 4 novembre (malgré l'accord en R/AR signifiant que celui ci prend fin le 1er novembre)

2/il souhaite que je lui envoie un mail disant que je suis d'accord pour venir travailler les 2 et 3 novembre

quant je lui demande des garanties afin de toucher mon solde de tout compte avec mon salaire d'octobre + les 2 jours, pour toute réponse il botte en touche.

je n'ai pas accepté et en guise de réponse je lui ai envoyé un mail précisant que je ne répondrai pas favorablement sans garantie, et que j'avais des démarches (médicales, administrative, impôts, déménagements...) à faire! en pièce jointe du mail: une copie du retour de mon employeur pour ma démission, une copie des accusés d'expédition et réception de ma démission.

pour recadrer le déroulement et le contexte:

le 29 septembre: résultat de mon concours (admis), et contact pris par téléphone pour avertir mon chef.

04 Octobre: réception de ma convocation d'entrée en formation prévue le 06 novembre --> envoi de ma démission en A/AR en demandant une réduction de préavis, adresser à mon "patron" de BORDEAUX.

05 Octobre: réception de la démission à BORDEAUX

07 Octobre: je reçois un recommandé en provenance de TOULOUSE (siège social) de l'entreprise, courrier rédigé par la drh, spécifiant que ma démission est prise en compte et que mon préavis se finira le 01 novembre au lieu du 04 novembre comme je l'avais demandé.

le 20 Octobre je reçois mon planning (comme chaque 20 du mois), et je constate que je suis planifié.

début des prises de bec!!!

nous sommes 4 agents à nous relever sur un site à Limoges, mon remplaçant attend son agrément (le site est classé)

le remplaçant doit également être formé en double.

actuellement nous sommes le 25 Octobre, je suis à maintenant 5 jours de la fin de mon préavis, et mon entrée se fait le 06 novembre!

je commence à en avoir assez, et cela risque aussi de me mettre dans une situation peu confortable, si je travaille les 2 et 3 novembre j'aurai entamé un nouveau mois de travail et donc "la menace" d'avoir mon solde de tout compte en décembre plane au-dessus de ma tête!

mon chef d'exploitation ne veut pas me donner de garantie pour que je sois tranquille concernant cela! (il n'a que des paroles)

j'espère que je suis assez clair?

je risque quoi si je refuse de venir travailler les 2 et 3 novembre?

quelle sont les obligations de mon chef d'exploitation?

Par **Lag0**, le **25/10/2017** à **07:05**

Comme déjà dit, puisque vous avez un écrit de l'employeur acceptant de vous libérer au 1 novembre, vous n'avez pas à continuer de travailler au delà. C'est plutôt si vous y allez que vous prenez des risques. Imaginez que vous ayez un accident, l'employeur dira que vous n'aviez rien à faire là !

Par **benoitc**, le **25/10/2017** à **07:09**

merci LagO

où pourrai-je trouver "LE" texte à lui mettre en pleine f(bip)...

car encore la je suis au travail, et mon chef d'exploitation m'a appelé (ça à fini en eau de boudin)

mes recherches (legifrance) n'ont pas donné de réponse claire

Par **morobar**, le **25/10/2017** à **08:35**

Bonjour,

Il n'existe pas forcément un texte pour toutes les circonstances de la vie.

Il suffit de pouvoir justifier détenir un accord de l'entreprise, établi par un membre possédant apparemment le pouvoir de décision pour mettre fin à toute polémique.

Par **Lag0**, le **25/10/2017** à **08:37**

[citation]où pourrai-je trouver "LE" texte à lui mettre en pleine f(bip)... [/citation]

Ce texte, vous l'avez, c'est celui de votre employeur qui accepte de vous libérer au 1er novembre. Que voulez-vous de plus ?